



Assemblée communale du 21 avril 2026

RAPPORT DE GESTION

Rédaction par le Conseil communal

Le Conseil communal vous rend compte ci-après de quelques projets réalisés en 2025 ainsi que de certains dossiers toujours en cours de traitement.

0. Bâtiments communaux

a. Bâtiment la Lembaz (auberge) _ Cheiry

- Remplacement du mélangeur dans la cuisine du restaurant
- Effectuer le service d'entretien sur le four steamer
- Remplacement de la machine à glaçons
- Réparation et adaptation de l'écoulement PE du comptoir froid au bar
- Ajout d'un siphon sur la conduite PE provenant du condensat des cellules +/-

b. Bâtiment la Lembaz (partie locative) _ Cheiry

- Réparation du lave-linge collectif
- Remplacement du lave-vaisselle appartement 1er droite
- Remplacement du lave-vaisselle appartement 2ème droite
- Remplacement de la batterie de cuisine appartement 2ème
- Remplacement de l'installation de douche appartement rez-de-chaussée (réparation non-prévue et urgente)
- Curage des conduites d'eau usées en raison d'un problème de refoulement (dépannage non-prévue et urgent)
- Fourniture de matériel pour la réfection de l'avant toit et gouttières local annexe à proximité des pistes de pétanque

c. Bureau communal _ Villeneuve

- Rafraichissement de peinture face arrière du pilier public
- Divers agencements et menus travaux de menuiserie dans le bâtiment
- Mise en service d'un défibrillateur – AED – à l'arrière du bâtiment

d. Bâtiment la Rochette _ Cheiry

- Travaux d'entretien standards intérieur et extérieur

e. Bâtiment de la Chapelle _ Villeneuve

- Dallage de la partie extérieure sur le pourtour de la croix de rogation
- Remplacement du compteur d'eau
- Divers travaux électriques sur la gâche électrique
- Aménagements floraux lors de la célébration de la St-Jean

f. Bâtiment de la Chapelle _ Chapelle

- Travaux en lien avec la réfection de la place
- Installation et branchement d'une fontaine sur la place

g. Bâtiment de l'auberge _ Villeneuve

- Divers dépannages sur la chambre froide de l'auberge
- Remplacement des joints en caoutchouc sur le comptoir froid
- Réparation de la machine lave-verre dans la partie café
- Assainissement d'une fuite d'eau sur la conduite d'adduction du bâtiment
- Réfection de la façade côté nord – balcon du locataire
- Réparation du chauffe-eau du lave-vaisselle à capot

e. Bâtiment de la grande salle _ Surpierre

- Menus travaux d'entretien par le menuisier
- Réparation de la batterie de cuisine en raison d'une fuite d'eau
- Réfections des joints de carrelage dans la cuisine
- Remplacement d'un vitrage cassé dans les vestiaires
- Installation d'une prise électrique 230V / 400 V à l'extérieur
- Mise en service d'un défibrillateur – AED – sous le couvert
- Travaux de ferblanterie comprenant la couverture en zinc des poteaux sous l'avant-toit

a. Bâtiment les Gattes _ Surpierre

- Tailles des arbres et entretien des plantations
- Installation d'une plate-bande côté nord-ouest
- Diverses petites réparations sanitaires
- Contrôle et isolation de la surface vitrée au niveau du 1^{er} étage
- Peinture sur la face (avant-toit) et nord et nord-ouest

2. Formation

a. Écoles

A la rentrée des classes 2025, notre commune comptait :

- ✓ 39 élèves enfantines
- ✓ 127 élèves primaires

Agrandissement site scolaire

Dès le mois de janvier, les préparatifs du projet d'agrandissement du site scolaire ont démarré avec notre BAMO (bureau d'aide au maître d'ouvrage) EMCO Project Management. Une comparaison des sites proposés par les citoyens et le conseil communal ont été présentés en mai aux citoyens, préalablement à la demande de crédit d'étude additionnel, ceci afin de pouvoir poursuivre avec les différentes démarches utiles au projet.

Au terme de la procédure d'adjudication, c'est le bureau d'architecte BBA Archipole SA qui a été choisi pour développer l'étude incluant la création d'un nouveau bâtiment ainsi que le réaménagement du périmètre scolaire. La présentation du projet à la population et la validation du crédit de construction ont eu lieu lors de l'assemblée communale du 15 décembre.

Pavillon provisoire

Afin de répondre à l'augmentation des effectifs scolaires, une classe supplémentaire a été créée et une nouvelle enseignante engagée. Le pavillon provisoire, installé dans les délais sur la place de l'école de Cheiry, a permis à Mme Jennifer Ballaman d'accueillir les élèves de 3H dès le jeudi 28 août dans des conditions optimales.

b. Accueil extrascolaire

Parallèlement aux autres projets communaux, les démarches pour l'ouverture de l'accueil extrascolaire dans le bâtiment communal de La Rochette 1 ont progressé de manière soutenue. Les travaux de transformation, entamés en juin, ont permis d'adapter les locaux aux besoins des enfants et du personnel. Dès juillet, une équipe compétente a été constituée, composée de Mme Vanessa Guenin (responsable), M. Yannick Bazeyidio (assistant) et Mme Isabelle Sinner Mellina (auxiliaire). Grâce à leur engagement et à la collaboration efficace avec la responsable, tout était prêt pour l'arrivée des enfants dès la rentrée scolaire.

La capacité d'accueil simultanée de l'AES est fixée à 17, conformément aux normes du SEJ et à la surface disponible. Lorsque ce seuil est dépassé, le local de l'ancienne « Table de midi » au rez-de-chaussée de l'école de Cheiry permet d'accueillir les enfants supplémentaires, portant à 27 le nombre maximum de places.

Au 31 décembre 2025, 32 enfants bénéficiaient d'un contrat actif. L'accueil est ouvert de 6h30 à 18h30 du lundi au vendredi, sauf le mercredi où la fermeture intervient à 13h45. La période de midi est la plus sollicitée, avec un pic d'affluence les lundis et mardis.

Nombre d'enfants présents par jour et par période

jour	matin	midi	après-midi
Lundi	5	23	10
Mardi	7	21	10
Mercredi	3	3	-
Jeudi	4	18	6
Vendredi	1	17	6

Le portail informatique « Le Maestro », récemment déployé, optimise les démarches d'inscription des enfants et la gestion administrative de la structure, contribuant ainsi à son bon fonctionnement.

c. Bâtiment de l'école _ Surpierre

- Installations de moustiquaires dans l'appartement du locataire
- Réalisation d'un contrôle électrique OIBT – périodicité 5 ans
- Diverses interventions pour dépannage lumière dans les classes
- Remplacements des consommables (bouteilles de gaz) sur l'adoucisseur CO2
- Travaux électriques pour mise en conformité à la suite du contrôle OIBT
- Réparation de la main-courante sur l'escalier principale du bâtiment

d. Bâtiment de l'école _ Cheiry

- Remplacement du chauffe-eau dans le local concierge
- Travaux de taille sur la place de jeux et sur le bord de chaussée
- Installation lumière dans le local de rangement au rez-de-chaussée
- Divers travaux de menuiserie : installation de bancs, remplacement de vitrage
- Remplacement de portes de classes à la suite d'un vol par effraction

3. Culture, sport et loisirs

a. Halle voirie & vestiaires

Des vestiaires sportifs ont été construits sur le terrain de football de Villeneuve. Il s'agit de modules préfabriqués de type conteneurs maritimes, livrés pré-équipés.

L'intégration des vestiaires à la halle voirie a été pensée de manière cohérente, assurant une continuité architecturale et une insertion harmonieuse dans l'environnement existant. Cette approche optimise l'utilisation de l'espace.

Le budget alloué à cet investissement a été respecté.

b. Places de jeux _ espaces verts

- Entretien et taille des arbres et arbustes dans la Commune ;
- Installation d'une tour de jeux à Villeneuve.

4. Santé

Séniors+ :

- Concrétisation du Concept séniors+ ;

- Elaboration d'un catalogue de mesures visant à promouvoir la mise en mouvements des personnes séniors et de développer la cohésion sociale ;
- Nomination des membres de la commission, élection du bureau ;
- Présentation à la population lors d'une réunion publique.

5. Prévoyance sociale

Crèche et accueil familial de jour

En 2025, 7 enfants ont fréquenté les crèches, conventionnées avec notre commune, situées à Estavayer-le-Lac (TotUP) et à Romont (Pop e poppa, Casse-Noisettes).

Par ailleurs, la moyenne annuelle des enfants qui ont été confiés à une accueillante en milieu familial s'élève à 23.

6. Trafic et télécommunications

Plusieurs travaux d'entretien ont été nécessaires au bon fonctionnement de la Commune au cours de l'année 2025 :

a. Ruisseaux

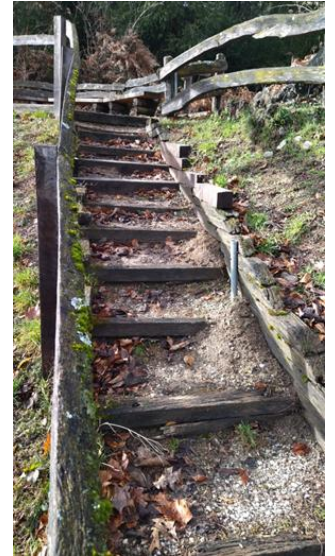
- Remplacement de la conduite des eaux de surface à la Route de la Gaye à Cheiry ;
- Curage de la rigole des Collondels (à 3 reprises) ;
- Curage de la rigole de la Cuva (à 1 reprise) ;
- Suppression d'arbres dans le ruisseau, secteur Coumin ;
- Coupe d'arbres au bord du ruisseau, secteur Cheiry.



b. Autres

- Réfection de la place de la chapelle à Chapelle ;
- Réfection de la place de la grande salle à Surpierre ;
- Réfection de la table panoramique & remplacement de la photo à Surpierre ;
- Réfection des escaliers et des bancs aux alentours de la table panoramique ;

- Remplacement de la barrière devant l'abri à Cheiry ;
- Taille de la haie à la Route de Forel à Cheiry (à 3 emplacements différents) ;
- Taille de la haie le long du chemin de la Chapalettaz à Chapelle ;
- Taille de la haie à Praratoud entre le Gros Crêt et le Petit Crêt ;
- Mise en place de deux panneaux « cédez le passage » à Chapelle & marquage ;
- Mise en place de la signalisation « circulation interdite aux camions » sur la route de la Gaye.



c. Eclairage public

La mise en œuvre de l'extinction nocturne de l'éclairage public a été concrétisée durant l'été. Celle-ci est appliquée dans toutes les localités de la commune de minuit à 5h00. Au cas par cas, en collaboration avec le Groupe e, il nous est cependant possible de maintenir l'éclairage d'un secteur allumé lors d'une manifestation villageoise.

Quelques points lumineux isolés devront encore faire l'objet d'une intervention particulière liée à des paramètres techniques différents de la majorité des lampadaires. Des allumages intempestifs en dehors des heures programmées ont été relevés et des solutions sont activement recherchées par notre fournisseur pour résoudre ces problèmes.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

a. Eau potable

- Avancement du projet de la nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais, secteur du Basset à Surpierre. Après validation et inspections des services cantonaux, l'installation a été mise en service en juin 2025. Les zones de protection sont en cours de mise à l'enquête.

- Quatre campagnes de prélèvement ont été réalisées en 2025. Le Conseil communal a constaté - au niveau du puits Basset 100 C - un dépassement de la norme concernant le taux de nitrate. Cette eau va directement au réservoir (aucun consommateur), puis se mélange avec l'eau des autres captages et devient conforme aux normes en vigueur. Au niveau de l'eau brute, c'est-à-dire avant traitement, des dépassements microbiologiques ont été observés au puits 101 C. Après traitement préventif au chlore, tous les échantillons répondaient aux exigences microbiologiques. Un léger dépassement de la norme au niveau du taux de fer est relaté dans l'eau brute au Puits du Gros Marais. Cette valeur devient conforme après traitement préventif au chlore et par oxygénation. Le conseil communal évalue l'obligation d'installer une station de filtration du fer, car une légère turbidité persiste dans le réservoir. Celle-ci reste cependant en dessous de la norme à respecter.
- Mise hors service des installations Puits et source du Basset 100C, 101C, 102 C au mois d'octobre 2025.
- Entretien coutumiers, autocontrôle, vanne de régulation (réducteur de pression), bornes hydrantes, contrôle de fuite, échange compteurs.
- Aucune fuite sur notre réseau de distribution n'a été repérée. Cependant, sur les branchements privés, une fuite a été détectée dans le secteur de Cheiry, deux autres dans le secteur de Villeneuve et une autre dans le secteur Surpierre.
- Aucun nouveau tronçon de réseau de distribution communal n'a été construit ou n'a été renouvelé. Toutefois, six nouveaux raccordements privés ont été réalisés.
- Quelques chiffres :

Consommation en m ³	
Cheiry	29'772
Surpierre	28'510
Villeneuve	21'660

Apport en m ³	
Basset	28'017
Gros Marais	22'820
Ouches	27'594

b. Epuration

- Avancement des projets de mise en séparatif à la Route de Lucens et à la Route de Granges (secteur Villeneuve). Les investissements ont été validés en assemblée le 6 octobre 2025. Les projets ont été mis à l'enquête et le Conseil communal attend le retour des services cantonaux. Début des travaux dès la réception des permis de construire.
- Avancement du projet en collaboration avec EMB concernant la récolte des eaux usées (secteurs Surpierre & Villeneuve) en direction de la nouvelle STEP EMB. Un crédit d'engagement concernant le remplacement de la station de pompage des eaux usées a été accepté en assemblée le 27 mai 2024. Ces travaux seront pilotés par l'EMB, la station de pompage est terminée, elle sera mise en fonction courant juillet 2026 en même temps que la nouvelle STEP EMB.

- Entretiens coutumiers, STAP (Villeneuve, Surpierre, Praratoud), curage dans divers secteurs.

c. Constructions

Le Conseil communal a enregistré 35 mises à l'enquêtes par l'application FRIAC (Fribourg autorisation de construire) durant l'année 2025 :

- 4 dossiers en procédure préalable ;
- 10 dossiers en procédure ordinaire ;
- 21 dossiers en procédure simplifiée.

Par ailleurs, un certain nombre de dossiers ouverts lors des exercices précédents n'ont pas encore pu être finalisés. Il s'agit de 18 mises à l'enquête déposées en 2024, 10 en 2023 et 6 en 2022.

d. Aménagement du territoire

PAL de Villeneuve

La Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a approuvé le dossier en date du 5 novembre 2025.

PAL de Cheiry

La Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a approuvé le dossier en date du 27 août 2025.

PAL de Surpierre

L'affaire suit son cours, le Conseil communal n'a toutefois aucune nouvelle du Canton à ce jour.

Plan d'aménagement de détail (PAD) « Le Pommey »

Dans le cadre de la révision du PAL - secteur Villeneuve – le Conseil communal a mandaté un bureau d'étude pour rédiger un rapport pour un examen préalable lequel comprend le PAD « Le Pommey ». Il s'inscrit sur les art. 107 et 108 RF à Villeneuve.

Pour rappel, le dossier concernant ce PAD a été transmis au canton en juillet 2024. Nous avons reçu un retour du Canton avant les vacances d'été, avec des remarques et des compléments demandés. À la suite de ce retour, nous avons demandé une rencontre avec le SeCA et les services concernés.

Le 30 septembre 2025, une vision locale a été faite sur place (art. 107 et 108 RF) en présence de 3 services du SeCA et de notre urbaniste. En conclusion des discussions,

nous devons compléter notre dossier par une étude complémentaire de ruissellement et un PIM (Plan d'Infrastructure de Mobilité).

Nous attendons deux offres pour le PIM courant février 2026.

PAD « Route de Granges »

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a analysé le PAD « Route de Granges », secteur Cheiry. Une séance de mise au point réunissant les différentes parties a été organisée le 28 janvier 2025.

Suite à cette séance, le SeCA a demandé des corrections importantes au bureau d'architecte Archi-Cube.

Le 11 mars 2025, le SeCA a envoyé une réponse au bureau d'architecte, avec copie pour information à notre Commune, avec de nombreux avis défavorables de la part des différents services. Le bureau d'architecte doit revoir sa copie. Pour l'instant, aucune autre information concernant ce dossier n'est parvenue à la Commune.

ValTraLoc

Suite à l'analyse des commentaires collectés auprès de la population (séance du 24 décembre 2024), nous avons fait corriger notre dossier par notre bureau d'étude. Nous aurons un retour de leur part en février 2026.

Gestion des déchets

Ce paragraphe vise à fournir un récapitulatif des activités liées à la gestion des déchets pour l'année 2025. Il couvre notamment les collectes des déchets encombrants ainsi que les données relatives aux trois principaux sites : Cheiry, Surpierre et Villeneuve.

Ramassage des déchets

Type de déchets	Papier	Déchets végétaux	Ferraille	Verre	Huile	Déchets inertes
Quantité collectée	50,29 tonnes	65,17 tonnes	15,15 tonnes	52,34 tonnes	400 L	2,50 tonnes

Ramassage des déchets encombrants

Date	25 janvier 2025	28 juin 2025
Quantité collectée	4,00 tonnes	13,91 tonnes

Ramassage des déchets ménagers

Déchetterie	Cheiry	Surpierre	Villeneuve
Quantité collectée	39,725 tonnes	37,956 tonnes	31,763 tonnes

Depuis le début de l'année 2025, le Conseil communal s'est approché de la Municipalité de Valbroye pour négocier une Convention permettant à nos concitoyennes et concitoyens d'utiliser le Centre de Tri du Canard (CTC) à Granges-Marnand. Dans le cadre du projet d'agrandissement scolaire, le maintien de la déchetterie sur le même site que l'école a été clairement refusé par Commission des constructions scolaires. Il ne serait resté que la déchetterie de Surpierre, qui deviendrait trop petite et ne serait plus aux normes. Nos finances ne nous permettant pas de construire une nouvelle déchetterie dans la zone industrielle de Villeneuve, nous avons décidé de nous approcher de nos voisins de Valbroye.

En parallèle avec les négociations auprès de Valbroye, nous avons rédigé un nouveau règlement de la gestion des déchets pour préparer notre collaboration avec la Municipalité de Valbroye avec l'adaptation de la taxe de base à 94.- CHF pour couvrir les frais d'utilisation du CTC par nos citoyennes et citoyens. Nous avons profité de l'occasion pour faire quelques autres modifications mineures, comme définir un service pour les personnes à mobilité réduite et pour changer l'âge des personnes taxées (à partir de 20 ans au lieu de 0 ans dans l'ancien règlement).

Ce nouveau règlement a été adoptée en Assemblée communale le 6 octobre 2025.

Finalement, la Convention d'utilisation du CTC a été signée le 14 novembre 2025 avec la Municipalité de Valbroye.

Les deux sites de Cheiry et Surpierre ont été définitivement fermé le samedi 3 janvier 2026, avec un vin chaud offert à la population. Depuis le lundi 5 janvier 2026, la population de la Commune de Surpierre peut utiliser le CTC. En revanche, la collecte des déchets ménagers sera toujours faite sur le territoire communal.

e. Autres

- Halle voirie & vestiaires : Les travaux de construction de la halle voirie se sont déroulés en 2025 et ont été menés dans le cadre de l'enveloppe budgétaire initialement fixée.

b. Exercice comptable 2025

I Introduction

COMPTES 2025

Notre organe de révision BDO, dans son rapport sur l'audit des comptes, recommande, je cite :

« En outre, nous recommandons de proposer à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels. »

« Art. 19 de la loi sur les finances communales :

¹ Par le rapport de gestion, le conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé.

² Le rapport de gestion est présenté à l'assemblée communale ou au conseil général en même temps que les comptes.

³ L'assemblée communale ou le conseil général prend acte du rapport de gestion du conseil communal. »

« Art. 7 (extrait) du règlement sur les finances communales :

d) crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCO)

¹ Le conseil communal est compétent pour tout dépassement jusqu'à 2'000.- francs. Pour les dépassements supérieurs, il est compétent pour les dépassements jusqu'à 20% du crédit budgétaire mais au maximum jusqu'à 15'000.- francs. »

1 Bilans comparés (commentaires & remarques)

Rubrique	Descriptifs	Comptes 2025		Compte 2024	
		Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
1	ACTIF	21'474'652.38		19'780'713.36	
10	Patrimoine financier (PF)	7'320'726.08		7'205'733.01	
14	Patrimoine administratif (PA)	14'153'926.30		12'574'980.35	
2	PASSIF		21'448'114.26		19'780'713.36
20	Capitaux de tiers		8'513'043.14		6'864'538.82
29	Capital propre		12'935'071.12		12'916'174.54
	Excédents actifs	26'538.12			

- Actif :

La progression du patrimoine financier est liée majoritairement à l'augmentation du volume de taxes communales.
L'augmentation du patrimoine administratif est quant à elle liée à l'intégration des derniers engagements votés à ce poste.

- Passif :

Une progression des capitaux de tiers liés aux emprunts contractés pour financer les derniers engagements validés par l'assemblée communale est à relever.

2 Comptes de résultats 2025 (commentaires & remarques)

Comptes	Descriptifs	Comptes 2025		Budget 2025		Delta	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	810'153.42	101'752.22	751'361.00	89'191.40	58'219.17	12'560.82
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	141'976.05	45'947.27	144'883.15	43'360.00	-2'907.10	2'587.27
2	FORMATION	1'811'106.84	275'206.65	1'784'995.26	239'365.00	26'111.58	35'841.65
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	57'913.97	0	49'067.60	0	8'846.37	0.00
4	SANTÉ	571'200.60	4'477.95	569'789.90	4'500.00	1'410.70	-22.05
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	614'534.65	1'254.00	729'250.34	74'000.00	-114'715.69	-72'746.00
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	286'773.51	10'056.56	267'423.81	7'336.93	19'349.70	2'719.63
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	894'659.51	803'976.19	963'056.44	844'269.48	-5'732.54	22'371.10
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	13'468.73	9'000.00	10'617.08	400	2'851.65	8'600.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	135'631.47	4'112'286.03	97'795.38	4'081'852.00	52'609.34	122'423.08
TOTAL		5'337'418.75	5'363'956.87	5'368'239.96	5'384'274.81	46'043.18	134'335.50
Excédent			26'538.12		16'034.85		

Le compte de résultats 2025 présentent un excédent de revenus de CHF **26'538.12**. Le budget 2025 prévoyait un excédent de revenu de CHF **16'034.85**. Globalement, le budget est respecté malgré une année marquée par plusieurs événements imprévus ayant entraîné des dépenses immédiates non budgétées.

Les principales variations s'expliquent comme suit :

Comptes	Description	Charges	Revenus	Remarques
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
0110	Législatif	+5'000.00		Recours contre les actes préparatoires à la votation pour l'introduction du Conseil général.
0120	Exécutif	-10'000.00		Economie sur les prestations de tiers.
0210	Administration des finances et des contributions	-7'000.00		Economie sur diverses prestations.
0220	Administration communale	+20'000.00		Plus de dépenses informatiques et de salaires.
029	Immeubles administratifs	+50'000.00	+12'000.-	Plus de charges liées à l'énergie, l'eau et à des travaux l'entretien dont des dépenses liées au dégât d'eau de janvier 2025, remboursés par l'assurance.
2	FORMATION			
211	Ecole primaire I (école enfantine)	+3'000.00		
212	Ecole primaire II	-43'000.00		Modification de la taille d'un bus sur une demi-année fiscale. Moins de frais généraux.
213	Ecole du cycle d'orientation	-10'000.00		Moins de frais lié au CO
217	Bâtiments scolaires	+13'000.00		Essentiellement lié à l'eau, l'énergie et les entretiens.
218	Accueil extra-scolaire (AES)	+96'000.00	+55'000.00	L'AES doit être comptabilisé au chapitre 2 et non au chapitre 5 comme initialement budgété.
219	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	-15'000.00		Economie sur le bus scolaire.
220	Ecoles spécialisées	-15'000.00		Charge liée.
230	Formation professionnelle initiale	-3'000.00		Charge liée.
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS			
342	Loisirs	+6'000.00		Remplacement du robot tondeuse
5	PRÉVOYANCE SOCIALE			
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	-90'000.00	-74'000.00	Comptabilisé au chapitre 2
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS			

6150	Routes communales	+23'000.00		Lié aux salaires et entretiens
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE			
7900	Aménagement du territoire	-18'000.00	-15'000.00	Moins de prestations d'ingénieurs et de tiers.
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE			
8200	Domaine forestier communal	+3'000.00	+9'000.00	Un peu plus d'entretien forestier. Rétrocession de la corporation forestière Glâne-Farzin.
9	FINANCES ET IMPÔTS			
9100	Impôts communaux ordinaires			
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fiscale		+15'000.00	
9100.4000.10	Impôts sur le revenu des personnes physiques - années précédentes		+37'000.00	Il semble que les estimations fiscales des années précédentes soient de plus en plus en adéquation avec la réalité des taxations définitives.
9100.4001.00	Impôts sur la fortune des personnes physiques - année fiscale		-120'000.00	Baisse des impôts sur la fortune attendue.
9100.4001.10	Impôts sur la fortune des personnes physiques - années précédentes		-108'000.00	Prise en compte d'une future répercussion sur les années précédentes.
9100.4002.00	Impôt à la source		+48'000.00	Plus de permis B et L domiciliés sur la Commune.
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales - année fiscale		+59'000.00	Forte progression de cette rubrique liée à la bonne activité de nos entreprises et a des ventes de sociétés.
9100.4010.10	Impôts sur le bénéfice des personnes morales - années précédentes		+86'000.00	Vente d'une activité par une entreprise de la Commune.
9101	Impôts communaux spéciaux		+85'000.00	

Cet exercice peut être qualifié de bon malgré le cumul des déconvenues hors budget. Toutefois la prudence reste de mise. Le Conseil communal restera attentif à la régularité des rentrées fiscales des personnes morales.

Ci-après les dépassements soumis en bloc à l'approbation de l'assemblée communale selon l'art. 7 du règlement sur les finances communales :

Comptes	Descriptifs	Comptes 2025		Budget 2025		Delta	Explications / Commentaires
		Charges	Revenus	Charges	Revenus		
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
0110	Législatif						
0110.3132.01	Honoraires de conseillers externes, experts	6'827.35	0.00	0.00	0.00	6'827.35	Frais d'avocats en lien avec les recours concernant l'introduction du conseil général.
0220	Administration communale						
0220.3102.00	Imprimés et publication	8'386.70	0.00	2'500.00	0.00	5'887.70	Calendriers offerts aux citoyens. Annonces pour l'engagement du personnel pour environ CHF 4'000.-
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	35'314.20	0.00	9'000.00	0.00	26'314.20	Acquisitions hors budget : 1 Notre prestataire nous a informé que la technologie de notre site internet était obsolète et ne qu'il ne sera plus mis à jour. Nous avons donc migré et refondé notre site internet pour environ CHF 10'000.- 2 Licence et mise en place de iBroye pour environ CHF 4'000.- Modification de comptabilisation : Le montant de CHF 15'000.- « maintenance » d'Ofisa pour BDI est comptabilisé dans ce compte car en réalité il s'agit du coût des licences.

0292	Grande salle - Surpierre						
0292.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	14'960.35	0.00	10'000.00	0.00	4'960.35	Consommation des pellets sous-estimé. Facturation de l'eau en interne non budgétée.
0294	Bâtiment de l'auberge - Villeneuve						
0294.3144.00	Entretien des bâtiments	35'147.15	0.00	8'000.00	0.00	27'147.15	Importante fuite d'eau sur le branchement du bâtiment. Coût des réparations environ CHF 25'500.- y compris un forage dirigé pour construire une nouvelle introduction. Remboursement de CHF 14'379.67 au compte 0294.4260.00 (dégâts d'eau)
0295	Bâtiment de l'auberge - Cheiry						
0295.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	3'524.05	0.00	500.00	0.00	3'024.05	Remplacement de la machine à glaçon.
0295.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	5'772.05	0.00	3'000.00	0.00	2'772.05	Poste sous-estimé concernant le fuel. Facturation de l'eau en interne non budgétée.
2	FORMATION						
2170	Ecole de Surpierre						
2170.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	11'674.65	0.00	7'500.00	0.00	4'174.65	Consommation des pellets sous-estimée Facturation de l'eau en interne non budgétée.
2170.3144.00	Entretien et rénovation des bâtiments	7'537.25	0.00	3'000.00	0.00	4'537.25	Mise en conformité OIBT non budgétée (Mise en conformité électrique pour environ CHF 3'500.-).

2171	Ecole de Cheiry						Poste sous-estimé concernant le
2171.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	18'284.55	0.00	8'000.00	0.00	4'111.30	fuel. Augmentation de la consommation électrique lié au nouveau pavillon. Facturation de l'eau en interne non budgétée.
2171.3144.00	Entretien et rénovation des bâtiments	12'754.75	0.00	8'000.00	0.00	4'754.75	Le dépassement du budget est difficilement quantifiable par une action ou une autre mais résulte d'un cumul de petites réparations. Divers travaux électriques et de menuiseries. Toutefois une part est liée à un entretien des espaces extérieurs non planifiés mais nécessaires. En particulier la taille des arbres pour CHF 2'800.-
2171.3151.00	Entretien des machines et appareils	3'383.00	0.00	0.00	0.00	3'383.00	Remplacement du robot tondeuse.
2190	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs						
2190.3000.00	Traitement du conseil communal	5'737.40	0.00	2'000.00	0.00	3'737.40	Plus d'heures liés au suivi de la réalisation des engagements. En particulier le comité de pilotage pour l'école.
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
3420	Loisirs						
3420.3151.00	Frais de véhicules et machines	7'276.00	0.00	1'500.00	0.00	5'776.00	Remplacement du robot tondeuse.

5	PRÉVOYANCE SOCIALE						
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour						
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies	35'145.80	0.00	26'000.00	0.00	9'145.80	Gardes d'enfants dans divers crèches - subventionnement selon règlement entrée en vigueur en 2023. Plus de demandes. La tendance à la hausse continue. En lien avec le développement démographique de la Commune.
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS						
6150	Routes communales						
6150.3000.00	Traitement du conseil communal	6'534.95	0.00	3'000.00	0.00	3'534.95	Budget sous-estimé, plus d'heures travaillées. Vacances liées au projet de la halle voirie.
6150.3010.00	Salaires du personnel communal	11'811.55	0.00	8'500.00	0.00	3'311.45	Plus d'heures travaillées et aménagement de la halle (continué en début 2026).
6150.3141.00	Entretien des routes et entretien l'éclairage	66'274.00	0.00	45'000.00	0.00	11'274.00	Travaux d'urgence suite à un collecteur d'eau claire à la route de la Gaye qui a nécessité l'engagement de pompiers : - Curage d'urgence ; - Remplacement du collecteur. Travaux pour un total d'environ CHF 34'000. Des travaux d'entretien ont été repoussé afin de limiter les dépenses.

7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE						
7101	Approvisionnement communal en eau						
7101.3000.00	Traitement du conseil communal	7'203.50	0.00	5'000.00	0.00	2'203.50	Plus d'heures liés au suivi de la réalisation des engagements.
7201	Traitement communal des eaux usées						
7201.3000.00	Traitement du conseil communal	4'651.65	0.00	2'500.00	0.00	2'151.65	Plus d'heures liés au suivi de la réalisation des engagements.
7201.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	7'645.95	0.00	0.00	0.00	7'645.95	Le conseil a acquis 3 sondes de niveaux radar pour cibler les zones de contrôle prioritaires de l'état séparatif des bâtiments.
7301	Gestion communale des déchets						
7301.3000.00	Salaires du personnel communal	3'947.70	0.00	1'900.00	0.00	2'047.70	Plus d'heure liés à la modification du règlement relatif à la gestion des déchets et à l'organisation de l'accès au CTC.
7900	Aménagement du territoire						
7900.3130.00	Prestations de services de tiers	8'938.85	0.00	5'000.00	0.00	3'938.85	Frais d'avocats pour un recours au TF et émoluments du Canton pour l'approbation des PAL
9	FINANCES ET IMPÔTS						
9630	Immeubles Les Goffes 19						
9630.3439.00	Eau, énergie, combustibles, élimination déchets	4'537.90	0.00	2'500.00	0.00	2'037.90	Facturation de l'eau en interne non budgétée.
9633	Bâtiment de l'auberge - Cheiry						
9633.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	14'825.90	0.00	9'000.00	0.00	5'825.90	Facturation de l'eau en interne non budgétée.
9633.3144.00	Entretien des bâtiments	21'819.55	0.00	2'625.00	0.00	19'194.55	Remplacement de 2 lave-vaisselles pour CHF 4'100.- Remplacement d'une cabine de douche défectueuse pour CHF 5'200.- Achat des matériaux pour la construction du couvert pour les

							pistes de pétanque et le bar extérieur. Construction par le club de pétanque, CHF 8'200.- Débouchage urgent de la colonne de chute pour CHF 2'500.-
9634	Immeuble la Rochette - Cheiry						
9634.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	9'367.35	0.00	6'000.00	0.00	3'367.35	Poste sous-estimé concernant le fuel. Facturation de l'eau en interne non budgétée.

3 Compte des engagements (commentaires & remarques)

	Dépense en 2025	Dépense totale	Budget voté	Remarques et/ou subventions touchées
0292 Grande salle - Surpierre				
0292.5030.01 Rénovation place de la grande salle Surpierre	45'595.10	45'595.10	50'000.00	Investissement terminé.
2170 Ecole de Surpierre				
2170.5030.00 Aménagement place de jeux Surpierre Grande Salle	0.00	21'754.60	25'000.00	Investissement gardé ouvert afin de compléter les aménagements après rénovation de la place autour de l'école de Surpierre.
2171 Ecole de Cheiry				
2171.5040.01 Pavillon scolaire provisoire Cheiry	326'981.19	326'981.19	360'000.00	Crédit additionnel de CHF 80'000.- pour réaliser l'aménagement du pavillon pour la rentrée scolaire 2025.
2171.5290.00 Crédit d'étude agrandissement école Cheiry	180'317.90	194'298.00	278'000.00	Crédit additionnel de CHF 228'000.-

2180 Structures d'accueil extrafamilial de jour				
2180.5140.00 AES - Projet transformation appartement Cheiry	21'156.10	31'219.15	32'500.00	Terminé.
2180.5140.01 AES - transformation appartement Cheiry	189'845.60	189'845.60	210'000.00	En cours de finalisation.
3410 Sport				
3410.5040.00 Construction hangar - vestiaires sportifs Villeneuve	0.00	0.00	455'000.00	Répartition comptable en 2026.
6150 Routes communales				
6150.5010.04 Stabilisation chemin Berges (Treize-Cantons)	20'206.00	20'206.00	25'000.00	Terminé.
6150.5010.07 Extinction nocturne de l'éclairage	24'980.85	24'980.85	29'000.00	En cours de finalisation, quelques réglages à finaliser.
6150.5040.00 Construction hangar - vestiaires sportifs Villeneuve	748'408.80	43'128.15	445'000.00	En cours de finalisation.
7101 Approvisionnement communal en eau				
7101.5031.00 Crédit additionnel - Gros Marais	160'748.70	220'960.40	435'000.00	
7101.5031.04 Villeneuve - conduite d'eau route de Lucens	32'426.20	32'426.20	45'000.00	Investissement terminé.
7101.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés	-6'284.40			Taxes de raccordement.
7201 Traitement communal des eaux usées				
7201.5032.02 Mise en conformité EU Villeneuve/crédit d'étude	48'179.30	62'043.10	120'000.00	Etude en cours
Station pompage EU Villeneuve	150'000.00	150'000.00	470'000.00	
7201.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés	-39'790.00			Taxes de raccordement.

7301 Gestion communale des déchets				
7301.5033.00 Aménagement déchetterie Cheiry	0.00	26'242.65	136'500.00	En attente jusqu'à la finalisation du projet en lien avec l'école de Cheiry.
7301.5060.02 Automate recharge cartes déchetterie	31'635.35	31'635.35	35'000.00	Terminé.
7410 Corrections de cours d'eau				
7410.5020.01 Cheiry revitalisation Lembaz	0.00	22'118.85	60'000.00	Etude en cours
7900 Aménagement du territoire				
7900.5290.01 Villeneuve - PAD Le Pommey	0.00	18'596.95	25'000.00	Etude et validation en cours.
7900.5290.02 Aménagement territoire - concept Valtraloc	0.00	55'916.35	55'000.00	Dossier terminé et envoyé au Canton. Investissement terminé.
9990 Clôture				
9990.5900.00 Report de recettes au bilan	48'620.90			Report au bilan
9990.6900.00 Report de dépenses au bilan		1'948'054.89		Report au bilan

4 Présentation des huit indicateurs financiers

1	Taux d'endettement net	13%	→	< 100%	bon
2	Degré d'autofinancement	19%	→	< 100%	récession
3	Part des charges d'intérêts	0.47%	→	< 4%	bon
4	Dettes brutes par rapport aux revenus	143%	→	entre 100% et 150%	moyen
5	Proportion des investissements	30%	→	entre 20% et 30%	effort d'investissement élevé
6	Part du service de la dette	6%	→	entre 5% et 15%	charge acceptable
7	Dettes nettes par habitant en francs (CHF)	CHF 320	→	< CHF 1000	endettement faible
8	Taux d'autofinancement	7%	→	< 20%	mauvais

Les indicateurs financiers tels que présentés permettent d'apprécier la santé de la Commune sur l'exercice 2025 uniquement. Globalement ils confirment le bon résultat de l'année écoulée.